

# Annexe 4 : Trajectoire, jalons, cibles et indicateurs

---

## 1. Les principaux jalons du projet

Le processus de lancement des programmes de l'IDEX démarre par la mise en place du Comité d'Arbitrage, dès le 2<sup>ème</sup> trimestre 2013. Comme il a été acté dans le document delta, une liste de 48 noms proposée par les établissements sera établie en avril et mai pour une transmission en mai au CGI et au MESR. La liste sera arrêtée par le CGI et le MESR avant l'été. Cette mise en place du Comité d'arbitrage donnera le coup d'envoi des programmes « Recherche » de l'IDEX. Après une phase de définition de l'appel à projets et de sélection des dossiers qui durera jusqu'à la fin de l'année 2013, **l'ensemble des projets Recherche (Equipements, Transversalité, Emergence...) seront opérationnels dès le début 2014.**

Si le collegium Toulouse Tech et l'Ecole des Docteurs verront le jour entre le 2<sup>ème</sup> et le 3<sup>ème</sup> trimestre 2013, **le processus de lancement des autres programmes Formation (licences innovantes, formations interdisciplinaires, ...) s'échelonna, selon les programmes, entre les 4<sup>ème</sup> trimestres 2013 et 2014**. Les programmes « Ingénierie » pourront quant à eux démarrer dès la rentrée 2013.

Les programmes phares des Actions Internationales (Toul'Box et Cellule Europe +) et Vie de Campus (Fonds de Soutien aux Initiatives Etudiantes et Université Numérique) **seront opérationnels entre le 2<sup>ème</sup> et le 3<sup>ème</sup> trimestre 2013**. Dans l'attente de la livraison du nouveau bâtiment, le Guichet Unique d'accueil des étudiants ne pourra être mis en place avant le début de l'année 2015.

Deux jalons spécifiques sur le Comité d'arbitrage et le Collegium Toulouse Ingénierie font l'objet de développements détaillés en partie 3 et 4 du présent document compte tenu de leur importance stratégique pour le projet d'Idex de l'Université de Toulouse.

## 1.1 Structuration et gouvernance

Pour des raisons de cohérence entre les annexes, et en particulier avec l'annexe1 signé en décembre 2012 avec le CGI et le MESR, nous utilisons pour la gouvernance la terminologie exacte décrite dans cette annexe1. Cette terminologie sera à adapter après le vote de la loi sur l'enseignement supérieur et la recherche.

La marche vers l'Université de Toulouse s'échelonne sur 2 ans, avec pour objectif une Université dotée de tous ses organes de gouvernance fin 2014. Dès la promulgation de la loi cadre prévue au deuxième trimestre 2013, le PRES élargi (en préfiguration du Directoire) lancera le processus de définition des statuts de l'Université de Toulouse avec pour objectif une transmission à l'Etat en décembre 2013.

Après validation par l'Etat des statuts, l'Université de Toulouse lancera le processus de construction institutionnelle (élection du CA, mise en place du Directoire, élection du Président et constitution de l'Assemblée de Communauté) qui s'achèvera au troisième trimestre 2014, date à partir de laquelle l'Université de Toulouse pourra entrer dans son rythme de croisière.

Sur cette base, les jalons présentés ci-après ont été validés, sont opérationnels et bien calés pour un démarrage effectif en avril 2013. Ils restent également valables en relatif si la date de démarrage devait être retardée pour des raisons extérieures au projet.

Jalons « Structuration et Gouvernance »		2013				2014				2015				2016				
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	
CAR	Elaboration des règles de fonctionnement du CAR																	
	Constitution du Comité d'arbitrage (CAR)																	
Période transitoire	Elargissement du bureau du PRES aux établissements associés en vue de la mise en place des programmes en 2013, en préfiguration du Directoire																	
	Mise en place du collégium Toulouse Ingénierie																	
Période post « T0 » : loi sur les universités fédérales votée	Promulgation de la loi cadre																	
	Définition des statuts de l'Université de Toulouse (avec pour objectif la soumission à l'Etat des statuts en décembre 2013)																	
	Sous l'hypothèse d'une validation des statuts de l'UT 3 mois après le décret	Validation par l'Etat des statuts de l'Université de Toulouse																
		Election du Conseil d'Administration de l'Université de Toulouse																
		Mise en place du Directoire																
		Election du Président de l'Université de Toulouse																
Constitution de l'Assemblée de la Communauté																		

NB : en gris clair, les jalons qui dépendent du calendrier d'adoption de la loi et qui auront un impact sur le reste du calendrier

## 1.2 Recherche

**TABLEAU DES JALONS DE L'ACTION « RECHERCHE »**

*Nota : tous les jalons dépendent de la date de signature de la convention, à l'exception des jalons « accueil des nouveaux entrants », phasés sur le calendrier universitaire*

Jalons RECHERCHE		2013				2014				2015				2016			
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
CHAIRES	Publication de l'appel à candidatures		■			■				■				■			
	Sélection par le CAR			■				■				■				■	
	Mise en place des chaires sélectionnées				■				■				■				■
ATS	Mise en place des comités de programmation		■														
	Publication de l'appel à projets			■			■				■				■		
	Sélection des projets par le CAR				■				■				■				■
	Financement des projets sélectionnés					■				■				■			



<b>Emergence / Transversalité</b>	Publication de l'appel à projets																
	Sélection des projets par le CAR																
	Financement des projets sélectionnés																
<b>Accueil des nouveaux entrants</b>	Validation des règles d'attribution																
	Publication des termes du programme																
	Attribution des bourses d'accueil																
<b>Equipements</b>	Mise en place du comité de prospective																
	Adoption d'un plan d'équipement pluri-annuel																
	Marchés d'acquisition des premiers équipements																

Document soumis au vote du CA

## 1.3 Formation

TABLEAU DES JALONS DE L'ACTION « FORMATION »

Jalons FORMATION		2013				2014				2015				2016			
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Innovation licence	Définition du programme « Innovation en licence » (prospection, ingénierie)			■	■	■	■					■				■	
	Lancement du programme « Innovation en Licence »				■			■				■	■				■
Formatio ns pluridisci plinaire	Définition du programme « Formation pluridisciplinaire en master » (prospection, ingénierie)			■	■	■	■					■				■	
	Lancement du programme « Formation pluridisciplinaire en master »							■				■	■				■
Formation en ingénierie	Lancement du programme « formation de haut niveau en ingénierie »			■													
École des docteurs	Mise en place de « l'école des docteurs »			■													
Formation tout au long de la vie	Définition du programme « formation tout au long de la vie » (prospection ingénierie).			■	■	■	■					■				■	
	Lancement du programme « formation tout au long de la vie »							■				■	■				■

## 1.4 International, vie de campus

Jalons « Programmes IDEX »		2013				2014				2015				2016			
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
International	Mise en place de la Cellule Europe +		■														
	Mise en place de la « Toul'Box »			■													
Vie de campus	Mise en place du fond de soutien aux initiatives étudiantes			■													
	Ouverture du guichet d'accueil pour l'ensemble des étudiants (informations, orientation...) <sup>1</sup>								■								

<sup>1</sup> L'ouverture du guichet pour les étudiants français et étrangers comprenant toutes les informations concernant les étudiants sur l'orientation, le logement, la vie de campus, la culture,... aura lieu au premier trimestre 2015 car ce guichet sera installé au siège de l'Université de Toulouse dans un bâtiment situé au centre-ville (allée Jules Guesde) qui est un des bâtiments de l'opération campus rénové sous maîtrise d'ouvrage mairie.

## 2. Tableau de bord des indicateurs de suivi du projet

### Lexique

- Un **objectif** est un résultat que l'on veut atteindre dans un délai déterminé. Il traduit une orientation politique.
- Un **indicateur** est une représentation chiffrée ou non d'un phénomène que l'on veut maîtriser, il indique la manière d'évaluer le niveau d'atteinte d'un objectif. Plus précisément, un indicateur est une donnée permettant d'objectiver une situation et d'en rendre les caractéristiques lisibles et interprétables. Les indicateurs se déclinent selon trois modalités : le résultat final, la qualité du service rendu mesurée sous l'angle de la satisfaction qu'expriment les bénéficiaires, et l'efficience, qui marque le degré des moyens engagés au regard des réalisations et/ou l'efficacité de la réalisation des objectifs fixés. L'intérêt porté à un indicateur peut relever du retour d'expérience et/ou du suivi stratégique des actions.
- Le **guide de lecture** apporte un commentaire sur les indicateurs en les explicitant, et/ou en indiquant la façon de les lire pour en exprimer tout le sens. Il assure la vérification de la liaison entre indicateurs et objectifs.
- Les **cibles** à 4 ans et 10 ans (voire intermédiaires) sont activées lorsque l'indicateur est normatif, ce qui se révèle peu commode pour évaluer la gouvernance. En effet, des indicateurs qualitatifs ont semblé plus utiles pour approfondir, par l'analyse, les objectifs atteints.
- Trois **types d'indicateurs** sont considérés : **Indicateur de réalisation**, **indicateur de résultat**, **indicateur d'impact**.

**Légende :** **Indicateur de réalisation**, **indicateur de résultat**, **indicateur d'impact**

Objectif		Indicateur	Guide de lecture	Etat à T0	Cible à 4 ans	Cible à 10 ans
<b>Formation</b>	Développer l'attractivité des cursus en Licence	<b>Flux de diplômés par an du site au grade de Licence en formations labellisées (nombre et pourcentage par rapport au nombre total des étudiants concernés sur le site)</b>	Mesure la réorientation des flux vers les formations innovantes	0	200 (2%)	1000 (10%)
	Développer l'attractivité des formations en Master	<b>Flux de diplômés par an issus de programmes pluridisciplinaires en Master (nombre et pourcentage par rapport au nombre total des étudiants concernés sur le site)</b>	Mesure la montée en charge des formations pluridisciplinaires en Master	0	100 (2%)	500 (10%)
	Atteindre 10 % du flux national de nouveaux diplômés au grade de Master en Ingénierie	<b>Flux de diplômés par an du site au grade de Master en Ingénierie (pourcentage par rapport au nombre total des étudiants concernés au niveau national)</b>	Mesure l'attractivité des formations au grade de Master en Ingénierie	6,5%	7%	10%

	Construire des formations diplômantes facilitant l'insertion des étudiants	<b>Insertion professionnelle des étudiants du site</b>	Mesure la mise en cohérence des formations vis à vis des mondes socio-économique et culturel	<b>Sans objet</b>	<b>Etude qualitative (sur la base d'un panel d'indicateurs quantitatifs)<sup>2</sup>*</b>	<b>Etude qualitative (sur la base d'un panel d'indicateurs quantitatifs)</b>
--	--	--	--	-------------------	---	--

---

<sup>2</sup> Une étude sur l'insertion professionnelle des diplômés de l'université de Toulouse sera effectuée afin d'évaluer l'impact des nouvelles formations. Cette étude mettra en rapport les taux d'insertion avec les éléments de référence : taux national dans chaque filière, taux constatés avant la mise en place. Cette étude s'intéressera également à la qualité des emplois. Elle permettra ainsi de voir la progression de l'insertion en tenant compte du contexte national sur lequel nous n'avons pas d'impact.

Objectif		Indicateur	Guide de lecture	Etat à T0	Cible à 4 ans	Cible à 10 ans
<b>Recherche</b>	Accroître significativement le nombre des docteurs <sup>3</sup>	Variation du nombre de thèses soutenues annuellement par rapport à T0 (%)	Mesure l'accroissement du nombre de docteurs issus de l'Université de Toulouse	700	+5 pts de % par rapport à la variation de la moy. nat.	+10 pts de % par rapport à la variation de la moy. nat.
	Augmenter l'insertion professionnelle des docteurs	Insertion professionnelle des doctorants	Mesure l'efficacité de l'école des docteurs		Etude qualitative sur la période T0-T4	Etude qualitative
	Attirer des scientifiques à très forte visibilité internationale	Nombre de chaires attribuées	Permet de juger l'attractivité de l'UT pour les scientifiques étrangers	Sans objet	8	20
	Augmenter le dynamisme du site au niveau des programmes européens de recherche	Nombre de projets déposés au PCRD en tant que porteur par un membre du site toulousain (pourcentage d'augmentation par rapport à l'état à T0)  Taux de réussite des projets déposés au PCRD en tant que porteur	Mesure l'efficacité de la cellule Europe	X  5%	+5%  7%	+10%  10%
	Développer des projets aux objectifs originaux en rupture avec les axes de recherche traditionnels ou à la frontière entre disciplines ou associant des savoirs venant de plusieurs disciplines	Nombre de projets nationaux ou internationaux (ANR, Europe, etc.) déposés par les porteurs de projet émergence	Mesure les retombées du programme	0	20	80

	Financer des équipements mi-lourds à caractère collectif	<b>Taux de co-financement de l'IDEX pour le programme équipements</b>	Evalue la pertinence des investissements par rapport aux points forts scientifiques du site dans le cadre d'une politique partenariale	<b>0</b>	<b>60</b>	<b>40</b>
	Soutenir l'installation de nouveaux recrutés d'origine extérieure pour leur permettre d'être opérationnels plus rapidement	<b>Réduction du nombre de non produisants<sup>4</sup> parmi les recrutés externes de moins 4 ans (en pourcentage par rapport au nombre initial)</b>	Mesure l'efficacité du programme nouveaux entrants	<b>Etude fine à mener</b>	<b>50%</b>	<b>100%</b>

**Légende :** Indicateur de réalisation, indicateur de résultat, indicateur d'impact

**Légende :** Indicateur de réalisation, indicateur de résultat, indicateur d'impact

Objectif		Indicateur	Guide de lecture	Etat à T0	Cible à 4 ans	Cible à 10 ans
<b>Vie de Campus</b>	Favoriser les initiatives étudiantes inter-établissements et faire naître un sentiment d'appartenance à l'UT	<b>Nombre de projets inter-U soutenus par l'appel à projets FSIE chaque année</b>	Mesure le dynamisme inter-universitaire de la communauté étudiante	<b>0</b>	<b>30</b>	<b>40</b>

**Légende :** Indicateur de réalisation, indicateur de résultat, indicateur d'impact

**Légende :** Indicateur de réalisation, indicateur de résultat, indicateur d'impact

Objectif		Indicateur	Guide de lecture	Etat à T0	Cible à 4 ans	Cible à 10 ans
Valorisation	Mesurer l'efficacité de la politique de valorisation du site, incluant la SATT « TTT »	Nombre de déclarations d'invention.	C'est le nombre annuel de déclarations par les chercheurs de résultats de recherche potentiellement brevetables ou protégeables par le droit d'auteur Ce nombre reflète l'efficacité des actions de détection et de sensibilisation	63	125	200
		Evolution du rythme annuel de création spin-offs	Startups issues de la recherche	3 par an	20 (5 par an)	70 (8 par an)

### 3. Fonctionnement du Comité d'arbitrage

#### Mise en place du CAR

- En vue de la constitution du Comité d'Arbitrage (CAR), les établissements transmettent au CGI et MESR, une liste ouverte de 48 noms classés par ordre alphabétique et sans indication de l'établissement les proposant, accompagnée d'un résumé de carrière en une page et d'un CV complet de chaque personne proposée. L'Université de Toulouse se sera assurée de l'accord et de la disponibilité des 48 personnalités figurant sur la liste proposée.
- Le CGI et le MESR constituent conjointement un CAR composé de 12 à 16 membres respectant les grands secteurs disciplinaires définis par les domaines : *droit/économie/gestion, SHS/ALL, STS, Ingénierie*. Il peut, s'il l'estime souhaitable, choisir des membres en dehors de la liste proposée par les membres de l'UT.
- Les membres du CAR sont nommés pour 4 ans. Le renouvellement se fait par moitié tous les deux ans. Lors de la constitution la moitié des membres du CAR sont désignés pour 2 ans.
- Le CGI et le MESR fixent conjointement les modalités de désignation du Président (ou de la Présidente) parmi les membres du CAR. Ils peuvent choisir de le (la) désigner directement.

#### Renouvellement

- La procédure de proposition par les membres de l'UT et de désignation conjointe par le CGI et le MESR s'applique également au cas d'un renouvellement collectif programmé du CAR.
- En cas de vacance d'un siège d'un membre du CAR, le CGI et le MESR proposent conjointement un remplacement pour le restant de la période si ce dernier excède un an.

#### Fonctionnement

Au moment de l'acceptation de leur mandat, les membres du CAR signent une charte qui porte notamment sur la prévention des conflits d'intérêt, appréciés tant au sein du monde académique qu'à l'extérieur, et sur la confidentialité de leurs travaux.

Attributions :

- Le format et le contenu des dossiers de candidature aux différents programmes dont le CAR à la charge, sont définis par ce dernier sur proposition de l'Université de Toulouse.
- Dans la limite des montants prévus à l'Annexe 3,
  - Pour les allocations des chaires d'attractivité, le CAR choisit le titulaire en respectant les demandes de durée et de financement validées par l'établissement(s) porteur(s). Si nécessaire le CAR pourra négocier avec le(s) porteur(s) du projet un réajustement des objectifs scientifiques, de la durée et/ou du montant, sous réserve de validation par l'établissement(s) porteur(s). Il évalue les résultats en fin de processus sur la base d'un rapport établi par le titulaire et se prononce sur les demandes de renouvellement.
  - Pour les programmes « émergence » et « transversalité » : le CAR choisit les projets à soutenir en respectant les demandes de durée et de financement validées par l'établissement(s) porteur(s). Si nécessaire le CAR pourra négocier avec le(s) porteur(s) du projet un réajustement des objectifs scientifiques, de la durée et/ou du montant, sous réserve de validation par l'établissement(s) porteur(s).
  - Pour chaque action thématique stratégique, le CAR choisit les projets à soutenir, en fonction des priorités scientifiques et technologiques données par le comité de programmation correspondant, en respectant les demandes de durée et de financement validées par l'établissement(s) porteur(s). Si nécessaire le CAR pourra négocier avec le(s) porteur(s) du projet un réajustement des objectifs scientifiques, de la durée et/ou du montant, sous réserve de validation par l'établissement(s) porteur(s).
- Programme « Soutien aux nouveaux entrants extérieurs au site » : le CAR valide les modalités de soutien et les critères d'éligibilité proposés par les établissements. Ces modalités de soutien et critères d'éligibilité sont alors publiés sur le site web de l'établissement avec la description du programme « Soutien aux Nouveaux Entrants extérieurs au site ».
  - Le moment venu, le CAR se prononce sur les demandes de renouvellement et de refinancement des LABEX et IDEFI, en respectant les demandes de durée et de financement validées par l'établissement(s) porteur(s). Si nécessaire le CAR pourra négocier avec le(s) porteur(s) du projet un réajustement des objectifs scientifiques, de la durée et/ou du montant, sous réserve de validation par l'établissement(s) porteur(s).

Les décisions du CAR doivent être motivées. Les décisions sont élaborées collectivement par le CAR, préférentiellement par consensus. En l'absence de consensus au sein du CAR, les décisions sont prises à la majorité simple. En cas d'égalité, la voix du président du CAR est prépondérante. Le CAR siège valablement si les 2/3 des membres sont présents. .

Le Département « Recherche et Doctorat » (DRD) de l'UT et son Directeur sont chargés de l'organisation des réunions et des tâches administratives nécessaires au bon fonctionnement du CAR. L'Université de Toulouse valide les appels à projets préparés au sein du DRD, qui en assure ensuite la gestion.

### **Frais et Indemnités**

Tous les frais de déplacement seront intégralement couverts par l'UT. Une indemnité journalière au moins égale à celle offerte par l'European Research Council à ses experts sera allouée par l'Université de Toulouse à chaque membre du CAR. Elle sera révisable chaque année en fonction de l'inflation et de la charge prévisionnelle de travail prévue pour l'année suivante.

Ces montants seront prélevés sur les budgets alloués aux programmes de recherche dont le CAR a la charge, au *pro rata* des sommes prévues à l'annexe 3.

### **Recevabilité des projets proposés au CAR**

Tous les projets proposés à l'évaluation du CAR devront être explicitement soutenus par le ou les établissements porteurs. Pour ce faire, ils devront comporter un avis favorable des instances de décisions des établissements porteurs ainsi qu'un engagement de leur part.

#### 4. Collegium Toulouse Ingenierie

Document soumis au vote du CA